

« Nous, jésuites, encourageons les victimes à témoigner »

Par Recueilli par Céline Hoyeau, le 3/7/2019 à 06h57

La Compagnie de Jésus en France a publié, mercredi 3 juillet, un appel dans lequel elle encourage les victimes de jésuites à se faire connaître de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église et de sa propre cellule d'écoute.

Son provincial le père François Boëdec explique en quoi ces témoignages sont importants, pour les victimes, pour l'Église et pour la Compagnie elle-même.



La Croix : Vous êtes interpellés depuis plusieurs années par des victimes qui attendent une prise de parole de la compagnie de Jésus. Pourquoi communiquez-vous maintenant ?

Père François Boëdec, provincial des jésuites : L'appel à témoins lancé par la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (Ciase) nous a semblé un moment opportun car nous souhaitons faire un point d'étape sur les témoignages qui sont remontés à notre cellule d'écoute mise en place en 2014 et encourager toutes les victimes d'abus commis par des jésuites qui ne se sont pas encore manifestées à témoigner.

« Les témoignages de victimes seront essentiels pour faire la lumière sur les abus dans l'Église »

Je crois que nous avons réussi à faire face aux situations d'urgence. En revanche, savoir comment gérer les situations anciennes, qui concernent des jésuites pour la plupart décédés, nous a pris plus de temps. Nous avons avancé grâce aux victimes, qui nous ont poussés à prendre la parole. Nous témoignons que ces rencontres nous ont mis en chemin et transformés.

C'est important aussi pour elles de se rendre compte que nous les entendons et que nous sommes profondément affectés par ce qu'elles ont vécu. C'est notre histoire, il nous faut la regarder en face. Et nous sommes déterminés à faire ce travail de mise en lumière.

Certaines victimes disent ne pas souhaiter envoyer leur témoignage à la Ciase, se sentant découragées par la lenteur de réaction de l'Église. Que leur répondez-vous ?

P. F. B. : Je comprends très bien – même si je le regrette – que des victimes n'aient plus confiance en l'Église et ne souhaitent pas lui adresser leur témoignage mais la Ciase est une commission indépendante et peut, à ce titre, leur permettre de se sentir en confiance pour parler.

En ce sens, nous avons envoyé un message personnalisé à toutes celles qui nous avaient contactés pour les encourager à contacter aussi la Ciase (1), ainsi qu'à tous les anciens des établissements jésuites, en indiquant que nous, jésuites, sommes désireux, que les victimes se manifestent.

Il faut bien comprendre que ces témoignages sont importants pour nous aussi. Cela apporte des informations, davantage d'objectivité. Cela nous fait regarder en face ce qui s'est passé, la manière dont ces abus ont été traités jusqu'à aujourd'hui. Cela nous permet d'exprimer que nous avons failli à notre mission dans telle ou telle situation, que c'est pour nous une honte, une grande tristesse.

Deuxièmement cela aide, je l'espère, les victimes elles-mêmes. Dans la majorité des cas, les personnes que nous recevons nous disent être soulagées d'avoir été entendues.

Nous nous engageons à chaque fois à faire des recherches et à en communiquer aux victimes le résultat. Dans certains cas, c'est frustrant quand nos archives ne révèlent

rien, soit parce qu'il n'y a pas eu de signalement à l'époque, soit parce que les cas se sont réglés à l'oral par le passé. Mais lorsque nous avons connaissance d'autres victimes du même abuseur, nous l'indiquons et c'est important pour la victime de le savoir.

Concernant nos archives, il est évident que la Ciase aura accès à tout ce à quoi elle veut avoir accès. Mais il faut savoir que les dossiers des jésuites en France dans nos archives représentent 500 mètres linéaires ! Le témoignage des victimes est donc particulièrement utile.

Le financement de la commission Sauvé en bonne voie

Enfin, c'est une question de documentation et de mémoire : chaque fois qu'une personne s'adresse à nous concernant un jésuite pour une plainte, un dossier est désormais ouvert et conservé.

Avez-vous noté un profil particulier d'abuseur parmi les 28 cas recensés depuis 1950 en France – la plupart avant 1980 ?

P. F. B. : Un certain nombre était des personnes qui fonctionnaient de manière assez solitaire, sans supervision. Avant 1980, c'était principalement au sein d'établissements scolaires. Pour les sept cas recensés après 1980, c'est davantage dans le cadre de l'accompagnement spirituel ou des retraites.

On aimerait pouvoir définir un portrait-robot pour les identifier mais ce sont des jésuites assez différents entre eux. Ce qui est frappant, c'est que ce sont souvent des personnalités qui ont été perçues comme ayant un certain succès apostolique, ce qui a sans doute renforcé l'emprise qu'ils pouvaient avoir sur les personnes. On ne s'est pas beaucoup méfié d'eux.

Comment lutter contre la lassitude que provoque la série de révélations dans l'Église ?

P. F. B. : C'est l'Église tout entière qui est blessée. Il y a sûrement une lassitude, mais je pense que tout le monde a envie qu'on aille jusqu'au bout de ce travail de vérité et de parole. Le pape nous y encourage.

Personnellement je prie beaucoup avec cette prière eucharistique : « Fais de ton Église un lieu de vérité et de liberté, de justice et de paix, pour que l'humanité tout entière renaisse à l'espérance ». L'Église devrait être ce lieu de parole libre et de respect dont le monde a tellement besoin. Et c'est sans doute pour cela que c'est tellement dur pour les chrétiens et pour la société tout entière de se rendre compte que des prêtres et des religieux, qui nous parlent de foi, n'ont pas été à la hauteur de cette confiance.

En tout cas, si les médias ou nous-mêmes parfois pouvons être lassés, les victimes ne le sont pas. Elles souhaitent qu'on puisse apporter des garanties que personne plus jamais n'ait à subir ce qu'elles ont subi.

À lire aussi : « Les jésuites peuvent aider à se structurer intérieurement »

Repères

28 jésuites mis en cause depuis 1950

* Depuis sa création en 2014, la cellule d'accueil et d'écoute mise en place par les jésuites de France a recueilli des témoignages de 28 personnes mettant en cause 19 jésuites pour abus sexuels en France, dont 13 sur mineurs et 6 sur majeurs (victimeabus.accueil@jesuites.com).

* Sur ces 19 prêtres, 15 sont décédés. La majorité des faits dénoncés se sont déroulés entre 1950 et 1980, notamment dans des établissements scolaires alors sous la tutelle de la Compagnie de Jésus à Paris, Nantes, Le Mans, Lille, Toulouse et Vannes.

* Parmi les quatre jésuites toujours vivants, trois ont été condamnés par la justice pénale. Pour le quatrième, des recherches d'informations sont en cours ; il n'est plus en activité.

Recueilli par Céline Hoyeau

(1) victimes@ciase.fr